



STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Septembre 2019

UN AN APRÈS: LES AVANCÉES, LES PERSPECTIVES



SOMMAIRE

Éditoriaux	4
1. Des engagements et des résultats Chiffres et cartes à l'appui	8
2. Les territoires, premiers acteurs du déploiement Contractualisation, innovation et mobilisation	20
3. Deux grandes concertations pour remodeler notre modèle social Revenu universel d'activité et service public de l'insertion	26
4. Prochains jalons Cing grands rendez-yous d'ici fin 2020	28

ÉDITORIAL



Notre modèle social, par son ampleur et son universalité, permet certes de réduire l'intensité de la pauvreté. Mais il n'en combat pas les causes profondes et ne permet pas toujours à nos concitoyens les plus précaires d'en sortir. C'était le constat fait par Emmanuel Macron, le 13 septembre 2018 au musée de l'Homme, et nous sommes nombreux à le partager. Notre histoire et nos valeurs nous imposent de refuser et de combattre les déterminismes, ces « inégalités de destin » intolérables. Parce que notre pacte républicain repose d'abord sur l'adhésion à une solidarité nationale réelle, il était nécessaire de s'attaquer à la réforme d'un système excessivement et exclusivement curatif et pas assez préventif.

Voilà l'esprit, l'ambition de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée il y a un an.



Fruit d'un important travail de concertation, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté déploie sur trois ans un système de 21 mesures pour un engagement budgétaire de 8,5 milliards d'euros. Certaines d'entre elles sont des actions concrètes de bon sens, faites pour lutter contre les privations des enfants, lutter contre le surendettement ou faciliter l'accès à des modes de garde. D'autres mesures visent à refondre notre système de prestations sociales ou repenser l'accompagnement des bénéficiaires des minima sociaux.

Mais qu'il s'agisse de la mise en place de petits déjeuners dans les écoles de quartiers sensibles ou de la création d'un revenu universel d'activité, toutes ces mesures partagent trois points communs. Elles s'attaquent aux racines des inégalités, soit par une logique préventive dès les premiers pas de l'enfant, soit en redonnant au travail une place centrale dans les parcours de réinsertion des personnes précaires.

Ensuite, chacune de ces mesures procède d'un travail conjoint entre l'État, les collectivités et les associations ; elles sont capables de combattre une pauvreté qui, de l'Île-de-France à la Martinique, du bassin minier à la campagne girondine, n'a pas toujours le même visage.

Enfin, elles sont toutes, un an après leur présentation, mises en place.

Cette nouvelle stratégie commandait aussi un changement radical de méthode : un engagement renouvelé et responsable entre l'État et les territoires, les acteurs institutionnels et associatifs locaux, et tout particulièrement les conseils départementaux, chefs de file de l'action sociale dans notre pays. C'était là une condition nécessaire, incontournable de cette nouvelle ambition. Les contrats État-départements, lancés par le Premier ministre en février 2019, en sont la parfaite incarnation.

Regardons tous la réalité en face : nous vivons dans un pays riche qui compte neuf millions de pauvres. 14 % de la population française vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté. La reproduction des inégalités demeure forte, faisant de la précarité un héritage, qui condamne les enfants pauvres d'aujourd'hui à devenir les adultes pauvres de demain.

Cet anniversaire ne doit-il pas être un temps d'autosatisfaction : ce serait courir le risque de l'immobilisme. Le Gouvernement à a cœur d'ouvrir de nouveaux chantiers ambitieux, comme celui du service public de l'insertion, du revenu universel d'activité, de l'intermédiation des pensions alimentaires et d'associer toujours plus aux décisions qui sont prises les personnes concernées, en faisant évoluer par exemple la composition du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

C'est en faisant le point sur les actions menées depuis un an, en poursuivant nos débats dans un esprit libre et constructif, en maintenant notre mobilisation et nos efforts, en gardant toujours à l'esprit l'intérêt de nos concitoyens les plus démunis que nous, État, administrations, élus, collectivités, associations ou travailleurs sociaux, pouvons ensemble remporter cet immense combat contre la pauvreté.

> Agnès Buzyn Ministre des Solidarités et de la Santé

Christelle Dubos Secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé

ÉDITORIAL



Il y a un an, le président de la République lançait la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, prévoyant un engagement financier inédit de l'État de 8,5 milliards d'euros en faveur des plus démunis et une refonte de nos politiques sociales. Deux grands objectifs ont guidé l'élaboration de cette stratégie: prévenir la pauvreté dès le plus jeune âge et faire du retour à l'emploi une priorité.

Depuis un an, la stratégie pauvreté a concerné, dans leur quotidien, plusieurs centaines de milliers de nos concitoyens, et cet impact ira croissant jusqu'en 2022. Grâce à la mise en place des petits déjeuners dans les écoles, à l'instauration du bonus mixité sociale dans les crèches et à l'adoption de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, l'apprentissage des enfants les plus pauvres est renforcé. Avec le déploiement de la Garantie d'activité et le soutien accru au secteur de l'insertion par l'activité économique, ce sont les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail qui peuvent reprendre progressivement leur place dans le monde du travail.

Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, de nouvelles avancées au bénéfice des plus démunis verront le jour : avec la création de la complémentaire santé solidaire, l'accès à la santé sera renforcé ; les petites communes fragiles qui adopteront une tarification sociale de leurs cantines seront appuyées par l'État pour améliorer l'accès à l'alimentation des enfants les plus pauvres ; la création du revenu universel d'activité et du service public de l'insertion permettront à chaque personne en difficulté de bénéficier de droits sociaux clairs, lisibles et compréhensibles et d'un accompagnement adapté.

Ces avancées n'auraient pas été possibles sans l'implication collective de chaque acteur de la stratégie. Ce sont d'abord les collectivités territoriales et en particulier les départements qui ont accepté de s'engager dans de nouvelles relations contractuelles avec l'État. La contractualisation entre l'État et les départements est aujourd'hui une première étape réussie (près de 100 signataires) vers des politiques sociales mieux évaluées et mieux territorialisées.

Ce sont aussi les 450 animateurs de la stratégie et les 11 000 participants aux groupes régionaux qui œuvrent, chaque jour, à l'atteinte des objectifs de la stratégie pauvreté sur le terrain.

Ce mois de septembre sera l'occasion de revenir sur toutes ces avancées, présenter les initiatives qui ont fleuri en région, échanger sur les projets et préparer les évolutions à venir.

//

Olivier Noblecourt Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

DES ENGAGEMENTS ET DES RÉSULTATS

Chiffres et cartes à l'appui

1. AGIR DÈS LES PREMIERS ÂGES DE LA VIE

POUR EN FINIR AVEC LA REPRODUCTION DE LA **PAUVRETÉ**

L'engagement

Empêcher qu'un enfant pauvre d'aujourd'hui ne devienne un adulte pauvre demain, rompre avec le déterminisme de la pauvreté, renouer avec l'égalité des chances républicaine, tels sont les premiers enjeux de la stratégie pauvreté.

Les avancées

L'offre d'accueil du jeune enfant

- Depuis le 1er janvier 2019, les modalités de financement des crèches sont réformées avec la création d'un « bonus mixité sociale » et d'un « bonus territoires » pour inciter les collectivités et les gestionnaires à davantage de **mixité sociale**.
- À ce jour, 15 000 créations de places de crèches sont en projet.
- Depuis le 25 mai, afin de rendre l'accueil par un assistant maternel plus accessible à toutes les familles, un tiers payant a été mis en place pour que les familles n'aient plus à avancer les frais.
- Un vademecum pour améliorer la transparence dans l'attribution places de crèches a été publié par l'Association des maires de France (AMF).



Déjà 28 % des crèches touchant le bonus mixité sociale en 2019

À venir

- Le plan de formation des professionnels de la petite enfance, 600 000 professionnels concernés
- Un plan d'accompagnement déployé par les caisses d'allocations familiales
- Le développement d'une offre de places de crèches à bas coût par des réseaux associatifs



La Fédération Léo Lagrange intervient dans le secteur de la petite enfance, de l'animation et de la formation professionnelle et accompagne les acteurs publics dans la mise en oeuvre de politiques éducatives, socioculturelles et d'insertion. Elle regroupe 6 500 salariés, 3 000 bénévoles et 500 000 usagers.

Avec le projet Modu'léo, elle propose aux collectivités une offre à la carte de crèches modulables pour accompagner les premiers pas des tout-petits, en particulier auprès des populations les plus fragiles et vulnérables.

Les avancées

Parentalité et centres sociaux

- 160 projets de nouveaux centres sociaux ont été identifiés au sein des 300 quartiers prioritaires de la politique de la ville qui n'en bénéficient pas.
- Plus de 200 espaces de rencontres parentsenfants bénéficient d'un soutien financier accéléré et accru pour mieux accompagner les familles en rupture.



© Besnard/Apprentis d'Auteuil

La Maison des Familles de Grenoble, Les Petites Pierres, est gérée par la fondation Apprentis d'Auteuil. C'est un lieu accessible à toutes les familles, de toute origine, de toute appartenance philosophique ou religieuse, prioritairement en situation d'isolement ou de précarité, quel que soit l'âge des enfants. Il crée les conditions pour favoriser la parentalité, conforter les parents dans l'exercice de leur mission éducative et offrir un service de médiation familiale en cas de conflit.

2. GARANTIR LES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES PRIVATIONS AU QUOTIDIEN

L'engagement

Trop d'enfants grandissent aujourd'hui dans un environnement qui porte atteinte à leur développement. L'objectif de la stratégie pauvreté est de mettre un terme aux situations critiques et diviser par deux d'ici 2022 le taux de privation matérielle des enfants pauvres.

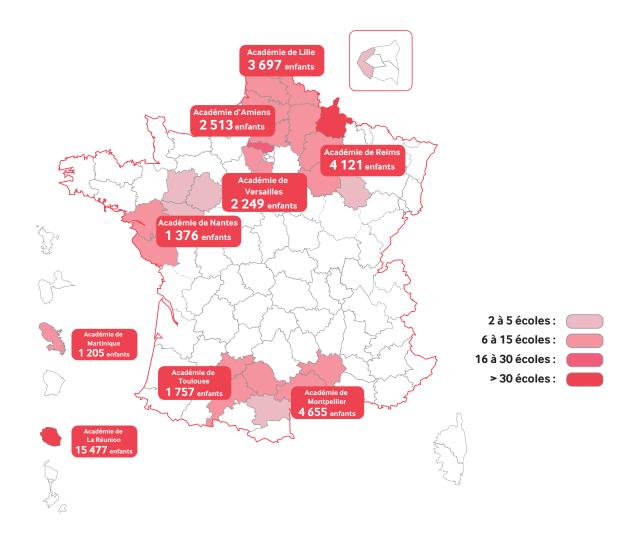
Les avancées



Alimentation

- Pour que plus aucun enfant n'arrive à l'école le ventre vide, 37 000 enfants scolarisés dans 400 écoles ont eu accès dès le troisième trimestre 2018-2019 à des petits déjeuners à l'école. À partir de la rentrée de septembre, 100 000 à 200 000 enfants pourront en bénéficier, soit deux tiers des élèves de CP et CEI scolarisés en REP et en REP+.
- Depuis le 1^{er} avril 2019, près de **4 000 communes** et intercommunalités rurales fragiles peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'État pour mettre en place une tarification sociale des repas de cantine scolaire servis aux enfants pauvres. À terme, dans les communes ciblées, plus de 500 000 enfants pourraient bénéficier d'une tarification de la cantine plus progressive avec les revenus des familles, dont 100 000 enfants bénéficiant d'un tarif à un euro ou moins.

Petit déjeuner : neuf académies engagées dans la phase pionnière



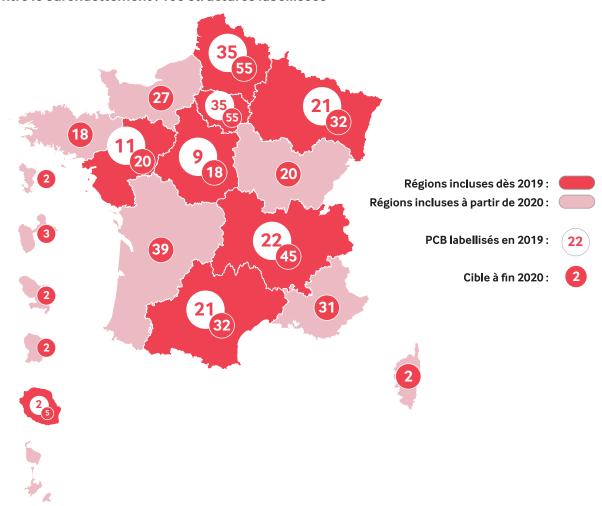
Accès à l'alimentation, petits déjeuners, cantines Objectif : plus de 200 000 enfants concernés sur cette année scolaire

Les avancées

Prévention du surendettement

- 150 nouveaux points conseil budget (PCB) sont labellisés en septembre 2019 pour aider les familles rencontrant des difficultés financières. Ils pourront accompagner 80 000 foyers.
- D'ici fin 2020, ce sont au total 400 PCB qui seront labellisés sur l'ensemble du territoire et qui pourront accompagner 220 000 ménages.

Lutte contre le surendettement : 150 structures labellisées





Créé en 1637, le Crédit municipal de Paris est un établissement de crédit et d'aide sociale de la Ville de Paris ayant fait de l'accompagnement des publics financièrement fragiles l'une de ses priorités.

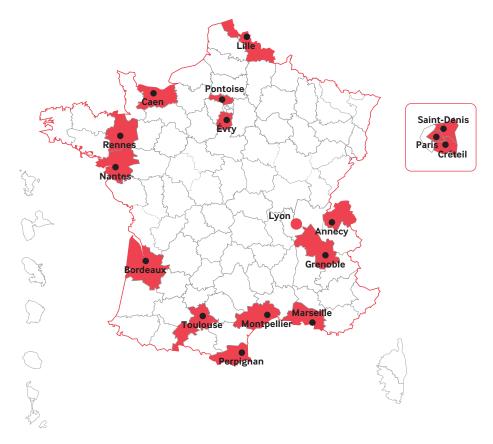
Il a ouvert un **point conseil budget** pour apporter un service d'accompagnement budgétaire gratuit et confidentiel à toute personne rencontrant des problèmes d'endettement : bilan personnalisé de la situation budgétaire, conseils dans la relation à la banque, négociations avec les créanciers, aide au dépôt du dossier de surendettement lorsque nécessaire, sessions d'information collectives.

Les avancées

Hébergement et logement

- 17 départements ont contractualisé avec l'État la mise en place de 50 équipes de maraudes mixtes associant des professionnels de l'insertion et de la protection de l'enfance pour aller vers les familles à la rue, en squats et en bidonvilles et prévenir la mendicité des enfants.
- Depuis le 1^{er} janvier, 20 M d'euros ont été déployés afin de mieux accompagner vers le logement les familles à la rue, hébergées à l'hôtel ou en centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Les maraudes mixtes se déploient avec la contractualisation dans 17 départements





Les maraudes mixtes mises en place par la mairie de Paris avec le Samu social permettent d'identifier les familles vivant dans la rue et de les orienter vers des structures d'hébergement de nuit et des centres de jour, l'objectif étant de mettre fin aux situations attentatoires aux droits des enfants.

La présence d'éducateurs spécialisés en protection de l'enfance constitue la différence majeure avec les maraudes classiques.

Le dispositif sera mis en place sur 17 départements, dont Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, et constitue le modèle encouragé par la stratégie pauvreté.

3. ASSURER UN PARCOURS DE FORMATION

POUR TOUS LES JEUNES

L'engagement

Le gouvernement a décidé d'investir massivement dans la formation de la jeunesse : lutte contre le décrochage scolaire, réforme de l'apprentissage de la voie professionnelle et plan d'investissement dans les compétences.

Les avancées



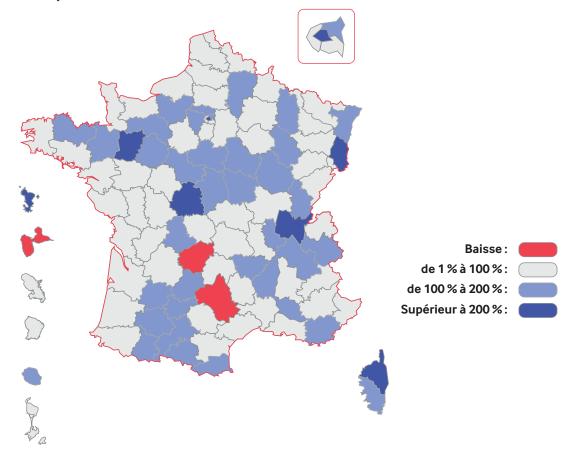
Insertion des ieunes

- L'obligation de formation jusqu'à 18 ans a été adoptée par le Parlement en juillet 2019.
- Des appels à projets « Repérer et mobiliser les publics invisibles » à hauteur de 60 millions d'euros en 2019 et 100 millions d'euros d'ici à 2022 ont été lancés dans chaque région pour déployer des actions innovantes de prise en charge des jeunes ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET).
- prioritaires prévention spécialisée ont été retenues sur le territoire, plus de 1 200 jeunes sont concernés.

- 57 000 jeunes sont entrés en Garantie jeunes depuis le début de l'année 2019, soit 5 000 de plus que l'an dernier. L'objectif de 100 000 sera atteint à la fin de l'année.
- Déjà 73 000 jeunes aidés par l'allocation Pacea (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie), avec pour cible 100 000 à la fin de l'année. Par rapport à 2018, 33 000 jeunes supplémentaires accompagnés par les missions locales ont bénéficié d'une aide financière à leur projet de mobilité et d'insertion.

En 2019, 200 000 jeunes de 16 à 25 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation aidés dans leur insertion et accompagnés financièrement : 100 000 en Garanties jeunes, D grâce à l'allocation Pacea

33 000 nouveaux jeunes en Pacea





© TAPAJ Montauban/Préfecture du Tarn-et-Garonne

TAPAJ, pour travail alternatif payé à la journée, est un dispositif d'insertion spécifique pour les jeunes de 16 à 25 ans en grande précarité.

Il permet aux jeunes une entrée progressive mais immédiate dans le monde du travail commençant par une journée par semaine, sur un emploi réel mais non qualifié, payé à la fin de chaque journée. La situation administrative du jeune est ensuite mise à plat et les temps de travail sont progressivement augmentés.

Les avancées

Sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

 Pour mettre fin aux sorties non accompagnées de l'aide sociale à l'enfance, les 99 départements signataires des conventions pauvreté se sont engagés à respecter le cadre fixé dans un document de référence majoritairement rédigé par des jeunes accueillis à l'aide sociale à l'enfance ou anciens de l'aide sociale à l'enfant et avec les départements.



• Ces engagements visent le maintien du lien pour chaque jeune, l'accès à un logement stable, l'accès aux droits et à des ressources financières, l'insertion sociale et professionnelle, l'accès à la santé. Pour en assurer le respect, l'Assurance maladie et les centres régionaux des œuvres universitaires se sont particulièrement engagés.

4. UN MEILLEUR ACCÈS AUX DROITS ET

UN ACCOMPAGNEMENT POUR LEVER LES FREINS À L'EMPLOI

L'engagement

Trop de familles, de travailleurs pauvres ou de personnes en situation d'exclusion méconnaissent leurs droits. La lutte contre le non-recours aux aides sociales exige un effort accru des pouvoirs publics, avec pour objectif de permettre à ceux qui le peuvent de reprendre une activité.

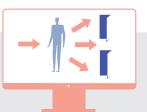
Les avancées



Santé

- Depuis le 1er avril 2019, la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) est renouvelée automatiquement pour tous les bénéficiaires du revenu de solidarité active. 670 000 allocataires du revenu de solidarité active (RSA) peuvent dès maintenant bénéficier de cette mesure et n'auront plus, chaque année, à renouveler leurs démarches.
- Au printemps, les agences régionales de santé (ARS) ont lancé les appels à projets permettant de déployer les solutions d'accompagnement médico-social pour les plus précaires : appartements de coordination thérapeutique, lits halte soins santé. lits d'accueil médicalisé.

Les avancées



Accès aux droits

- Le déploiement de dispositifs de lutte contre le non-recours ayant fait leurs preuves se poursuit, comme les « rendez-vous des droits » des caisses d'allocations familiales.
- Pour accompagner dans les personnes démarches, des accueils sociaux inconditionnels de proximité sont référencés et mis en place, accessibles à chacun à moins de 30 minutes de son domicile, et des référents de parcours coordonnent la prise en charge des situations complexes.

Les avancées

Aides sociales

- La prime d'activité a été augmentée de 100 euros au niveau du Smic. Fin août, 4,1 millions de foyers en bénéficient, dont 1,25 million de nouveaux foyers, ce qui représente un soutien supplémentaire de 3 milliards d'euros pour 2019.
- Par ailleurs, le gouvernement poursuit la revalorisation de l'allocation adultes handicapées (AAH) et du minimum vieillesse.
- L'AAH sera portée à 900 euros par mois au 1^{er} novembre de cette année, plus d'un million d'allocataires bénéficieront de cette revalorisation soit 90 % des bénéficiaires. Au total, il s'agit d'un effort sans précédent de 2 milliards d'euros pour les personnes en situation de handicap;
- En janvier 2020, le minimum vieillesse sera porté à 903 euros par mois. Entre 2018 et 2020, cela représente un effort de 525 millions d'euros qui bénéficiera directement à 600 000 personnes âgées en situation de pauvreté, dont 46 000 nouveaux bénéficiaires.



Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, en visite à la Caf de Gennevilliers suite à la réforme de la prime d'activité

5. MIEUX ACCOMPAGNER POUR FACILITER

LE RETOUR À L'ACTIVITÉ ET LA SORTIE DE LA PAUVRETÉ

L'engagement

Parce que la sortie durable de la pauvreté repose sur l'autonomie dans le travail, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté porte l'ambition d'accompagner tous les allocataires des minima sociaux, qui restent trop souvent livrés à eux-mêmes.

Les avancées



Offre d'accompagnement

- Avec la Garantie d'activité, 40 000 nouvelles solutions d'accompagnement sont déployées dès 2019. Avec 30 000 nouveaux demandeurs d'emploi concernés, Pôle emploi aidera ainsi 100 000 personnes au total en 2019 dans le cadre de son accompagnement global, qui met en relation les travailleurs sociaux des départements et les conseillers de Pôle emploi pour accompagner de manière intensive pendant un an les personnes cumulant des freins sociaux et professionnels. Avec la Garantie d'activité départementale, dans le cadre des conventions État-département, ce sont par ailleurs 10 000 nouvelles solutions d'accompagnement qui sont déployées pour les seuls allocataires du RSA.
- L'amélioration du parcours des allocataires du RSA se met en place dans le cadre des conventions de lutte contre la pauvreté et d'accès

- à l'emploi avec l'objectif d'une orientation vers un accompagnement en un mois au plus et une signature systématique d'un contrat entre l'allocataire et la structure chargée de son accompagnement pour améliorer le retour vers l'emploi.
- Dès 2019, près de **7 000 salariés supplémentaires** pourront être accueillis par les entreprises et associations du secteur de l'**insertion par l'activité économique**. Présenté par le président de la République et la ministre du Travail Muriel Pénicaud le 10 septembre 2019, le « Pacte d'ambition » pour l'insertion par l'activité économique permettra d'accueillir **100 000 salariés de plus** dans le secteur d'ici fin 2022.
- Les expérimentations qui ont fait leurs preuves seront essaimées dans le territoire.

En 2019, près de 50 000 nouvelles solutions d'accompagnement seront disponibles pour les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'activité.



© Lulu dans ma rue

Lulu dans ma rue est une conciergerie de quartier qui met en relation les habitants qui ont besoin d'un coup de main avec des travailleurs indépendants assurés, déclarés, accessibles par téléphone, sur internet ou grâce à un réseau physique de neuf kiosques en région parisienne.

Le projet, destiné à être essaimé sur tout le territoire, a pour objectif la réinsertion par le travail et la redynamisation de la vie de quartier.



© Antoine Arfaoui

Convergence France a mis en place le projet Convergence qui vise à l'amélioration de la situation des personnes en grande exclusion en renforçant l'accompagnement proposé par les chantiers d'insertion qui les accueillent.

Le dispositif propose une durée de parcours d'insertion par le travail prolongée jusqu'à cinq ans, des moyens spécifiques et adaptés aux personnes, un suivi prolongé après l'accès à l'emploi ou à un logement durable.

LES TERRITOIRES, PREMIERS ACTEURS DU DÉPLOIEMENT

Contractualisation, innovation et mobilisation

1. UNE RELATION RENOUVELÉE

AVEC LES DÉPARTEMENTS ET DÉJÀ TROIS MÉTROPOLES

Les avancées

Conventions États-départements

- Pour bien prendre en compte les réalités locales dans le déploiement des mesures de la stratégie pauvreté, le gouvernement a proposé aux collectivités volontaires une démarche de contractualisation avec l'État, permettant de mobiliser des moyens importants, ciblés sur des objectifs communs, et de s'engager sur des résultats.
- Le fonds de contractualisation, d'un montant de 135 millions d'euros en 2019, sera porté à au moins 210 millions d'euros en 2022.

- En septembre 2019, tous les départements sauf deux ont accepté de contractualiser avec l'État.
- Déjà trois métropoles Lyon, Nantes, Toulouse et un territoire interdépartemental, le bassin minier, se sont engagés.
- Les mesures de la stratégie pauvreté inscrites dans la contractualisation ont été élaborées avec les collectivités et acteurs dans le cadre de travaux approfondis.



Prise de parole du Premier ministre dans le cadre du lancement de la contractualisation avec les départements pour la mise en oeuve de la strategie pauvreté, 21 février 2019 © Tristan Reynaud / Ministères sociaux

Une démarche inédite de construction et de mise en œuvre des politiques décentralisées dans le champ social

- Les conventions avec les départements sont organisées en deux parties :
- -Une partie « socle », commune à tous les départements, qui prévoit des objectifs et résultats à atteindre sur les priorités de la stratégie pauvreté et qui exigent une action immédiate pour l'ensemble de nos concitoyens : l'interdiction des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, un travail social plus accessible grâce à la généralisation des référents de parcours et du premier accueil social inconditionnel de proximité ainsi que l'amélioration de l'insertion et de l'accompagnement des allocataires du RSA grâce à une réduction des délais d'orientation et la signature systématique d'un contrat d'engagement et le développement de la Garantie d'activité.
- -Une partie « initiatives », qui vise à financer les projets portés par les départements, à condition qu'ils s'inscrivent dans le cadre de la stratégie pauvreté et que puisse être documenté leur impact sur les habitants. Les thématiques investies par les départements sont variées : soutien à la parentalité, protection maternelle et infantile, levée des freins périphériques à l'emploi, inclusion numérique, accès à l'alimentation, participation des personnes, réussite éducative, etc.

2. LES PERSONNES CONCERNÉES **AU CŒUR DE LA STRATÉGIE PAUVRETÉ**

Les avancées

Les personnes concernées



- Les personnes concernées ont été associées à tous les moments clés du déploiement de la stratégie pauvreté : participation aux concertations, aux conférences régionales et aux travaux des groupes thématiques régionaux.
- D'ici 2022, elles devront représenter 50 % des effectifs des groupes de travail régionaux.
- La composition du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) sera refondue d'ici fin 2019 pour comporter 50 % de personnes concernées.
- Dans chaque région, un groupe de travail est chargé de développer la participation au sein de l'ensemble des groupes thématiques et plus largement dans la conception et la mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté.
- Une charte engageant l'État aux côtés des associations a été élaborée. Elle recense les moyens nouveaux mis à disposition et rappelle les objectifs communs que se fixent les associations et l'État pour concrétiser ce choc de participation.

3. DÉJÀ 11 000 ACTEURS MOBILISÉS

DANS L'ANIMATION RÉGIONALE

Les avancées

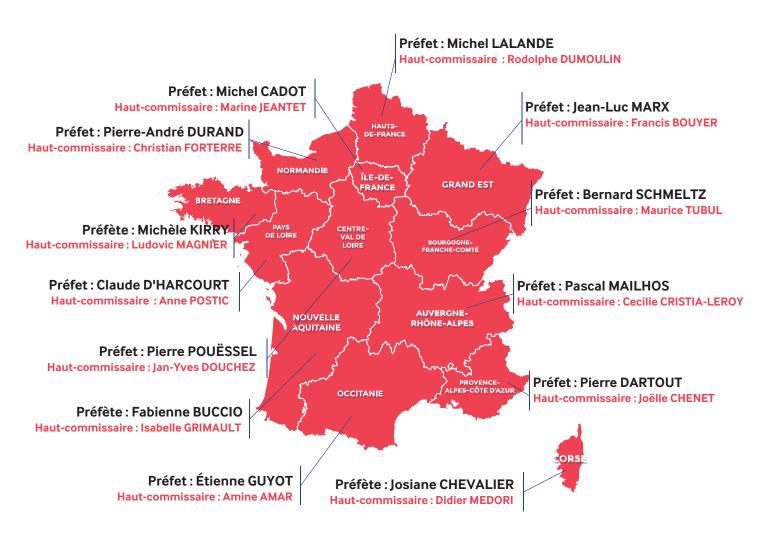


Participation

- Dans chaque région, des communautés d'acteurs ont été créées pour identifier les besoins des territoires et y répondre.
- Des conférences régionales ont été organisées dans les 18 régions.
- 450 animateurs ont été désignés parmi ces participants pour piloter des groupes de travail thématiques, mis en place dans chaque région.
- 18 hauts-commissaires ont été nommés auprès des préfets de région, garants de la mise en œuvre de la stratégie pauvreté. À l'occasion de leur prise de poste, ils effectuent dix jours en immersion dans différents secteurs en lien avec la stratégie (club de prévention spécialisée, crèches, CHRS...) pour aller à la rencontre des acteurs du terrain.
- Un espace collaboratif a été mis en ligne en mars, enregistrant déjà plus de 7 000 membres à l'été 2019.



Installation des hauts-commissaires, 10 juillet 2019 © Florian David / Matignon





Préfet: Francois COLOMBET Haut-commissaire: Patrice BOUZILLARD



Préfet: Philippe GUSTIN **Haut-Commissaire: David PERCHERON**



Préfet: Franck ROBINE Haut-commissaire: Clara THOMAS



Préfet : Jacques BILLANT Haut-commissaire: Isabelle REBATTU



Préfet : Patrice FAURE Haut-commissaire: Stanislas ALFONSI

4. UNE MOBILISATION FORTE DES ENTREPRISES



Engagement des entreprises

- En février 2019, le plan « 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle » a été lancé pour amplifier la mobilisation des entreprises afin de favoriser l'emploi des personnes jeunes et des personnes fragiles.
- Des actions financées avec les entreprises selon le modèle ni gain ni perte ont été développées sous l'impulsion d'Action Tank Entreprise et Pauvreté pour offrir une aide alimentaire aux personnes en difficulté.
- Des dotations d'actions territoriales ont été mises en place avec la fondation Break Poverty dans plusieurs sites pilotes.



Break Poverty Foundation est un fonds de dotation qui agit pour prévenir la pauvreté des jeunes en soutenant des projets à fort potentiel dans trois domaines : le soutien à la petite enfance, la prévention de l'échec scolaire et l'accès au premier emploi.

Il a conçu la **dotation d'action territoriale**, qui permet aux entreprises d'agir contre la pauvreté des jeunes de leurs territoires en affectant jusqu'à 2 % de leur résultat net à des projets locaux. Des projets ont été mis en place dans trois sites pilotes, à Romans-sur-Isère, Nantes et Béthune.

DEUX GRANDES CONCERTATIONS POUR REMODELER NOTRE MODÈLE SOCIAL

Revenu universel d'activité et service public de l'insertion

Le 13 septembre 2018, le président de la République annonçait deux grandes réformes au bénéfice des plus vulnérables, la création du revenu universel d'activité et la mise en place d'un service public de l'insertion. Deux concertations ont été initiées pour préparer ces réformes, partager les constats, s'accorder sur les objectifs et les modalités, afin que chaque personne en difficulté puisse bénéficier de droits sociaux clairs, lisibles et compréhensibles et d'un accompagnement adapté.

1. LA CONCERTATION SUR LE REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

Les avancées

- Le revenu universel d'activité doit permettre de rénover en profondeur le système des prestations monétaires versées aux ménages modestes, à travers la création d'une prestation unique sous conditions de ressources, fusionnant le plus grand nombre possible d'allocations existantes.
- Cinq objectifs ont été retenus pour la réforme : mettre en place un système plus juste, plus simple, plus universel, qui combat le nonrecours aux aides et qui accompagne vers l'activité.
- Conçue pour être la plus large possible, la concertation comprend deux volets:
- La concertation institutionnelle a été lancée le 3 juin avec la mise en place de trois collèges

- représentant les acteurs. associations. territoires et partenaires sociaux, et trois collèges thématiques, jeunes, handicap et logement. Cette concertation est organisée en cinq thématiques : constats, principes et objectifs, périmètre, parcours de l'allocataire, gouvernance et financement. La première phase s'est achevée le 11 iuillet dernier.
- La concertation citoyenne sera lancée début octobre. Elle sera articulée autour d'une plateforme internet dédiée, d'un jury citoyen et de six ateliers territoriaux en région.
- La concertation s'achèvera en début d'année 2020 et donnera lieu à des propositions qui alimenteront le projet de loi sur la lutte contre la pauvreté prévu la même année.

2. LA CONCERTATION SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION

Les avancées

- Pour renforcer l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi, un service public de l'insertion sera créé.
- Il s'agira d'un dispositif universel, qui offrira des solutions personnalisées, modulables et de proximité aux personnes et entreprises qui en auront besoin.
- La concertation a été lancée le 9 septembre par Muriel Pénicaud et Christelle Dubos sur quatre thématiques : constats et objectifs, parcours de l'allocataire, offre de service, organisation et financement.



- Parce que des collectivités ont souhaité s'engager dès à présent dans la construction de ce service public de l'insertion, cette concertation s'accompagnera du lancement d'une dizaine d'initiatives expérimentales avec le soutien de l'État.
- Elle sera clôturée en février et donnera lieu à des propositions qui alimenteront le projet de loi sur la lutte contre la pauvreté prévu en 2020.

PROCHAINS JALONS

Cinq grands rendez-vous d'ici fin 2020

1. LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE POUR RENFORCER L'ACCÈS À LA SANTÉ

Novembre 2019

Le 1^{er} novembre 2019, avec la création de la CMU-C « contributive », appelée complémentaire santé solidaire (CSS), ce sont près d'un million de foyers pauvres qui pourront bénéficier d'une complémentaire santé de qualité.

Outil pour lutter contre le renoncement aux soins, qui concerne 25 % de la population, la CSS permettra d'accéder à un panier de soins élargi, répondant à tous les besoins médicaux, avec une interdiction de dépassements d'honoraires et un coût réduit.

Cette réforme sera **particulièrement favorable aux personnes âgées**, qui doivent parfois assumer des primes de complémentaire santé très élevées, en leur assurant un coût maximum d'un euro par jour.



2. MISE EN PLACE DE DEUX GRANDS PLANS DE FORMATION: 850 000 PROFESSIONNELS CONCERNÉS

Début 2020

Formation petite enfance

Un plan de formation des 600 000 professionnels de la petite enfance

 Le Haut conseil de l'enfance, de la famille et de l'âge a remis son rapport sur le « Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant » en avril 2019. Ses recommandations constituent la base sur laquelle le plan de formation continue des professionnels de la petite enfance est conçu. Préparé par plusieurs groupes de travail courant 2019, il sera déployé à compter de 2020 et jusqu'en 2022.

Formation travail social

Un plan de formation pour 250 000 travailleurs sociaux

- Les priorités de formation ont été définies dès le premier trimestre, donnant lieu à un **référentiel de formation**: « l'aller vers », les territoires fragiles, l'intervention collective et le développement social, la participation des personnes, le parcours de vie, le numérique et la formation des cadres à l'action sociale.
- L'ensemble des travailleurs sociaux aussi bien en collectivités territoriales, dans le secteur associatif qu'au sein de l'État se verront proposer une formation continue à partir de 2020 et d'ici fin 2022.



3. LANCEMENT DU FONDS D'INVESTISSEMENT SOCIAL

Fin 2019/2020

- Les projets soutenus porteront sur quatre grandes thématiques : le développement complet de l'enfant dès la petite enfance jusqu'à 6 ans, l'accompagnement éducatif renforcé sur la scolarité obligatoire, la solvabilisation du parcours d'insertion des jeunes de 16 à 25 ans, l'accès aux droits et aux services, en particulier pour les jeunes.
- Les premiers appels à projets porteront sur la Garantie jeunes.



4. UNE LOI EN 2020

POUR LES RÉFORMES STRUCTURELLES

2020

• La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté contient un nombre conséquent de mesures qui relèvent du domaine de la loi, à commencer par le revenu universel d'activité et le service public de l'insertion. Un projet de loi portant les ambitions du gouvernement sera dédié aux politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'investissement social. Il sera discuté au Parlement dans le courant de l'année 2020.



5. ENTRÉE EN VIGUEUR

DE L'OBLIGATION DE FORMATION JUSQU'À 18 ANS

1er septembre 2020

• L'obligation de formation a pour objectif de permettre à chaque jeune de parvenir à la majorité en ayant acquis un socle de compétences suffisant, dans un parcours scolaire, en apprentissage, en emploi, en service civique ou encore dans un parcours d'accompagnement ou d'insertion.

Cette mesure a été votée en juillet 2019 dans le cadre de la loi sur l'école de la confiance. Elle entrera en vigueur en septembre 2020.



Contact presse : anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr 01 40 56 63 05

www.lutte-pauvrete.gouv.fr @DelegPauvrete #StratégiePauvreté



